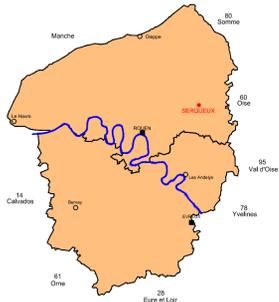


DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME (76)

SERQUEUX

PLAN DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES

Echelle : 1/5000



2

LEGENDE REGLEMENT GRAPHIQUE :



Secteurs constructibles



Secteur réservé à l'implantation d'activités



Corps d'exploitations agricoles professionnelles (à titre indicatif)

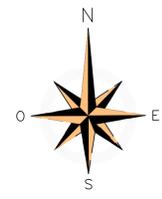


Activité d'élevage bovin OU équin (à titre indicatif)

N.B. : (article L.161-4 du C. U.) : à l'extérieur des secteurs constructibles, seuls sont autorisés :
- l'adaptation, le changement de destination, la réfection et l'extension des constructions existantes, la construction d'annexes à proximité d'un bâtiment existant.
- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs,
- les constructions et installations nécessaires : à l'exploitation agricole ou forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles, au stockage et à l'entretien du matériel des coopératives d'utilisation de matériel agricole.

DPU 1

Secteur de droit de préemption urbain adopté par délibération municipale du :
Extension aire de stationnement salle des fêtes



ELABORATION
PRESCRITE LE : 24 Mars 2017
ARRETE MUNICIPAL DU :
ENQUETE PUBLIQUE :
APPROUVEE LE :
ARRETE PREFECTORAL DU :

CACHET DE LA MAIRIE

SIGNATURE

